



Appel à projets "Fribourg, ville plurielle"

Créer des liens entre les personnes

Créer des liens entre ces 3 domaines :

Le « Vivre ensemble » – la Culture – le Sport

1. « Fribourg, ville plurielle » : c'est quoi ?

La Ville de Fribourg est une ville ouverte à tout le monde.

Beaucoup de personnes différentes habitent à Fribourg :

- des personnes qui parlent le français ou l'allemand
- des personnes qui parlent d'autres langues
- des personnes qui ont des cultures différentes
- des personnes âgées et des plus jeunes
- des personnes avec et sans handicap

C'est une richesse pour Fribourg !

La Ville de Fribourg veut encourager les personnes à se rencontrer, à participer à des événements et à faire des choses ensemble.

Dans le domaine du « vivre ensemble » ? Oui, mais pas seulement.

Dans le domaine de la culture ? Oui, mais pas seulement.

Dans le domaine du sport ? Oui, mais pas seulement.

2. « Fribourg, ville plurielle » : pour quoi ?

Dans son projet [Fribourg, ville plurielle](#), la Ville de Fribourg veut **soutenir spécialement les projets qui créent des liens** :

- entre le monde du sport et de la culture
- ou entre la culture et le « Vivre ensemble »
- ou entre le sport et le « Vivre ensemble »
- ou alors, entre les trois domaines : le sport, la culture et le « Vivre ensemble ».

Pour cette raison, en 2023, la Ville de Fribourg fait un **appel à projet**.

Elle recherche des **bons projets qui créent des liens**.

Elle veut donner de l'argent à ces projets.

3. Qui peut présenter un projet ?

Toutes les associations, les institutions et les groupes de personnes qui sont établis dans la ville de Fribourg peuvent présenter un projet.

Une personne seule ne peut **pas** présenter un projet.

4. Quel genre de projets ?

Pour être choisi, votre projet doit :

- être accessible à tout le monde
- concerner 1 de ces 4 possibilités :
 - le « vivre ensemble » et la culture
 - le « vivre ensemble » et le sport
 - la culture et le sport
 - ou alors les 3 ensemble : « Vivre ensemble », culture et sport.
- encourager les rencontres entre **des personnes différentes**, d'âges différents et de nationalités différentes
- encourager la participation des personnes de différentes manières
Par exemple : un après-midi « jeux d'ici et d'ailleurs » ou un festival de danses de différents pays.

De plus, votre projet doit :

- se réaliser entre 2023 et 2024 sur la commune de Fribourg
- indiquer ceci : la Ville de Fribourg a donné de l'argent pour ce projet.

Le responsable de projet :

- Le responsable de projet doit être une **association** ou une **institution**.
Il ne peut **pas** être une personne seule.
- Le responsable de projet doit faire attention aux conséquences de son projet.
Par exemple : mon projet respecte-t-il les personnes ? Mon projet respecte-t-il la nature ? (attention aux déchets, aux risques d'incendie, etc...)
- A la fin du projet, le responsable du projet doit faire un rapport sur le projet avec les comptes et les retours d'expériences.
- Et si, pendant le projet, il y a eu des changements importants ?
Alors le responsable du projet doit indiquer ces changements à la Ville de Fribourg.

Pour plus de détails, regardez le formulaire [« Projet "Fribourg, ville plurielle" : demande d'une aide financière »](#).

Vous avez une belle idée de projet ?

Alors remplissez le formulaire [« Projet "Fribourg, ville plurielle" : demande d'une aide financière »](#)

5. Limites de temps et d'argent

Cet appel à projets est valable en 2023. Le montant total est de CHF 60'000.-.
La Ville de Fribourg va répartir ce montant entre les différents projets acceptés, **aussi longtemps qu'elle a de l'argent** pour cela.

6. Pour demander une aide financière

Vous voulez présenter un projet et demander une aide financière ?

Pour cela, mettez dans votre dossier de demande :

- une lettre d'accompagnement signée ;
- le formulaire « Demande d'une aide financière "Fribourg, ville plurielle" » rempli
- les statuts de votre association et
- les noms des personnes du comité.

Vous pouvez envoyer votre dossier par e-mail à fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch
à partir du 1^{er} juillet 2023.

La Ville va vous annoncer par mail à quel moment vous recevrez la réponse.

La Ville soutient des projets aussi longtemps qu'elle a l'argent pour cela.
Quand il n'y a plus d'argent, l'appel à projet est terminé.

Avant d'envoyer votre dossier, vous pouvez regarder sur www.ville-fribourg.ch/fribourg-ville-plurielle si la ville a encore de l'argent pour cela.

Et si votre projet n'est pas accepté ?

Vous devez accepter cette décision. Vous n'avez **pas** le droit de faire recours.

7. Besoin d'aide pour remplir le formulaire ou pour créer votre projet ?

Vous pouvez contacter le centre de conseil **Bénévolat Fribourg Freiburg** à cette adresse :

Bénévolat Fribourg Freiburg

Boulevard de Pérolles 42

1700 Fribourg

026 422 37 07

info@benevolat-fr.ch.

Une personne vous aidera volontiers à remplir le formulaire.
Elle vous donnera aussi des conseils pour réaliser votre projet.
Ces services sont **gratuits**.

8. A la fin du projet, le rapport et le décompte

Si votre projet est accepté, vous recevez, avec la réponse, un **formulaire**.

A la fin du projet, vous avez **un délai de 3 mois** pour envoyer ces documents à la Ville de Fribourg :

- ce formulaire
- votre rapport sur le projet
- votre décompte final.

Important :

Pendant le projet, vous voulez faire des changements ? C'est possible, MAIS **vous devez informer la Ville de Fribourg** de ces changements.

A la fin de votre projet, vous avez fait des changements ? Le projet n'est plus le même que celui annoncé ? Et vous n'avez rien dit ?

Alors la Ville peut refuser de donner l'argent promis.

La Ville peut même demander de rendre l'argent déjà donné.

Pour plus d'informations

Pour toute question, merci de vous adresser à :

Floriane Pochon, cheffe du Secteur Projets au Service de la culture.

E-mail : fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch

T direct : +41 26 351 71 98 (lu/ma/me/je)

Adaptation en facile à lire : Bureau Langage simplifié, Pro Infirmis

